

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 24 avril 2024

Délibérations de : 1 à 6
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Brigitte LAQUAIS, Geneviève AMEN, Madame Flavie ROUANET, Viviane DUPUY, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Angéline BLANC, Madame Jeanine CAYSSEL.

Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Stéphane AYMARD, Monsieur Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN,
Madame Tatiana COFFIE à Monsieur Pascal BUGIS,
Monsieur Xavier BORIES à Madame Baya ALGAY.

Étaient excusés :

Madame Claudine HAUSER,
Monsieur Christian NOCAUDIE,
Monsieur Vincent COLOM.

Etaient absents :

Monsieur Serge SERIEYS,
Madame Janine BARENS,
Monsieur Bernard AUDOURENC,
Représentant de l'UDAF.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise
Monsieur Christophe ANTOINE (DDT), représentant Monsieur le Préfet
Monsieur Sylvain LAGARRIGUE, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

6. VENTE A LA VILLE DES TERRAINS SITUES DU 2 AU 12 RUE BAPTISTE MARCET

Dans le cadre du projet de Renouveau Urbain sur le quartier de Laden - Petit Train, l'Office a procédé aux démolitions des immeubles situés du 2 au 12 rue Baptiste Marcet, achevées en décembre 2023.

Ces dernières ont libéré un terrain cadastré BV 269, d'une superficie de 1415 m².

La cession de cette parcelle a été proposée à la Ville de Castres pour un montant de 11 791,67 euros HT, soit 14 150 euros TTC (TVA 20%).

La rétrocession avait été approuvée par le Conseil d'Administration le 7 février 2022.

Cependant, dans un souci de bonne gestion du dossier, la vente de la parcelle précitée à la Ville de Castres moyennant un prix de 11 791,67 euros HT soit 14 150 euros TTC, doit expressément être validée par le Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la vente à la Ville de Castres de la parcelle située sur la commune de Castres section BV 269, pour un prix de 11 791,67 euros HT, soit 14 150 euros TTC,
- Autoriser le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la vente à la Ville de Castres de la parcelle située sur la commune de Castres section BV 269, pour un prix de 11 791,67 euros HT, soit 14 150 euros TTC,
- Autorise le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 24 avril 2024.

Le Président,
Pascal BUGIS

